

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 345

14 mai 1998

SOMMAIRE

Bamberg Finanz A.G., Luxembourg pages 16514, 16516	Interomnium S.A., Luxembourg 16538
Caisse Générale de Réassurance S.A., Luxembourg 16514	Itma S.A., Luxembourg 16537, 16538
Caspian Holdings S.C.A., Luxembourg 16518	Jepian S.A., Luxembourg 16539
Caves C.M.C. Mathias, S.à r.l., Luxembourg 16516	Laumar Holding S.A., Luxembourg 16538, 16539
Centrale Informatique, S.à r.l., Luxembg 16521, 16523	Lepinoy & Cie S.C.A., Luxembourg 16543
Céodeux Extinguisher Valves Technology S.A., Lintgen 16517	Limpide S.A.H., Luxembourg 16546, 16547
Céodeux High Pressure Valves & Regulators Technology S.A., Lintgen 16521	Linde Partners S.A.H., Luxembourg 16534
Céodeux LPG Valves Technology S.A., Lintgen .. 16523	Lion Investment S.A., Luxembourg 16546
Céodeux Metatec S.A., Holzem/Mamer 16523	Loire Immobilière, S.à r.l., Luxembourg 16545
Céodeux Refrigerant Valves Technology S.A., Lintgen 16524	L.T.K., GmbH, Luxembourg 16547
Céodeux Servitec S.A., Lintgen 16524	Luxembourg Patent Company S.A., Luxembourg 16547
Céodeux Ultra Pure Equipment Technology S.A., Lintgen 16524	Lux-World Fund, Sicav, Luxembourg 16541
COBURG S.A., Cobelfret (Luxembourg) S.A., Luxembourg 16524, 16525	Lys Immobilière, S.à r.l., Luxembourg 16548
Cochco S.A., Luxembourg 16523, 16524	Maco Holding S.A., Luxembourg 16550, 16551
Cofidilux S.A., Luxembourg 16525	Marin Holding S.A., Mamer 16547
Compagnie de Lorraine S.A., Luxembourg 16526, 16528	Mikra Luxembourg, GmbH, Luxembourg 16551
Compagnie Européenne de Révision, S.à r.l., Bridel 16528	Miseler Bäckerei, S.à r.l., Wasserbillig 16547
Corelyon S.A., Luxembourg 16529	Mistral International Finance AG, Luxembourg .. 16549
Dexa S.A., Luxembourg 16529, 16530	MTT S.A., Luxembourg 16551
Diexo, S.à r.l., Bridel 16530	(Les) Muguets, S.à r.l., Luxembourg 16545
EPP Suresnes (Lux), S.à r.l., Luxembourg 16532	Orchidée Immobilière, S.à r.l., Luxembourg 16553
Euresa Life S.A., Luxembourg 16534	Pain d'Or, S.à r.l., Luxembourg 16555
Europatent S.A., Luxembourg 16528	Paris Chic S.A., Esch-sur-Alzette 16549
European Cosmetic Group, S.à r.l., Luxbg 16530, 16531	(La) Parisienne, S.à r.l., Differdange 16543
European Mobile Communications S.A., Luxembg 16531	Patcat Investments S.A., Luxembourg ... 16555, 16556
Financière Petra S.A., Luxembourg 16531, 16532	Pritrust S.A., Luxembourg 16556
Fredcat Investments S.A., Luxembourg .. 16532, 16533	Promilux S.A., Bertrange 16555
Fruit House, S.à r.l., Luxembourg 16534	PROM-SCA Constructions, S.à r.l., Differdange 16557, 16558
Gallic-Invest, Sicav, Luxembourg 16535	Provence Investissements S.A., Luxembourg 16555
Gallico S.A., Luxembourg 16534	Providence Générale S.A., Luxembourg 16558
Galu 12 S.A.H., Luxembourg 16535	P.V.E. Investments S.A.H., Luxembourg 16559
Gesondhetsbäckerei, S.à r.l., Niederanven 16536	Qwack Montagne S.A., Larochette 16559
Gulia Investments S.A., Luxembourg 16533	Reichler S.A., Luxembourg 16558, 16559
Hôtel-Restaurant de la Moselle, S.à r.l., Remich .. 16536	Renvest S.A.H., Luxembourg 16559
I.I.B. (Inter Immo Benelux) S.A., Luxembourg ... 16536	Réseau Financier et de Gestions (Luxembourg) S.A., Luxembourg 16553
Imann S.A., Mamer 16536, 16537	Risberme Participations S.A., Luxembourg 16559, 16560
International & Industrial Development S.A., Luxembourg 16537	Rodag A.G., Luxembourg 16560
	Rotarex Finance S.A., Luxembourg 16560
	Rotarex S.A., Lintgen 16560
	Vladimir Holding S.A., Luxembourg 16540, 16541

CAISSE GENERALE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.095.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Signature.

(08827/282/1) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CAISSE GENERALE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.095.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société anonyme qui s'est tenue à Luxembourg le 3 mars 1997

Première résolution

Les démissions de Messieurs Michel Dewaersegger et Josse Borremans de leurs postes d'administrateurs sont acceptées.

Deuxième résolution

Messieurs Jean-Michel Kupper, directeur, domicilié au n° 10, rue Cense au Bois, B-7800 Ath, Belgique et Monsieur Edgard Van de Velde, Premier Conseiller, demeurant au n° 1, Boesbeeklaan, B-9051 Sint-Denijs-Estrem, Belgique, sont nommés administrateurs en remplacement des deux administrateurs démissionnaires, dont ils termineront les mandats venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2000.

Troisième résolution

La société COOPERS & LYBRAND SC, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, est nommée réviseur d'entreprises. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08828/282/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

BAMBERG FINANZ A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 55.217.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den sechsundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BAMBERG FINANZ A.G., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 55.217, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft BAMBERG FINANZ A.G. wurde gegründet gemäss Urkunde des Notars Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, vom 20. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 453 vom 13. September 1996.

Die Versammlung wird um elf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Luc Hansen, master of science in international banking and financial studies, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Viviane Stecker, Privatangestellte, wohnhaft in Niederfeulen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Martine Bockler, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Worlaut:

- 1) Ernennung eines neuen Verwaltungsrates.
- 2) Ernennung eines neuen Kommissars.
- 3) Entlastung des ausscheidenden Verwaltungsrates und des Kommissars.
- 4) Verlegung des Gesellschaftssitzes von 35, rue Notre-Dame, Luxemburg, nach 5, boulevard de la Foire, Luxemburg.
- 5) Erhöhung des Kapitals um sechzehn Millionen Luxemburger Franken (16.000.000,- LUF) von zwölf Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (12.500.000,- LUF) auf achtundzwanzig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (28.500.000,- LUF) durch die Ausgabe von dreihundertzwanzig (320) neuen Aktien ohne Nennwertbezeichnung, zuzüglich einer globalen Emissionsprämie von zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (250.000,- LUF), sowie Festlegung ihrer Rechte.
- 6) Zeichnung und Volleinzahlung der dreihundertzwanzig (320) neuen Aktien durch:

- FIDUINVEST S.A., Lugano einhundertsechzig Aktien 160
 - TRUSTINVEST LIMITED, Dublin einhundertsechzig Aktien 160
- 7) Anpassung von Absatz 1, Artikel 5 der Satzungen wie folgt:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtundzwanzig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (28.500.000,- LUF) eingeteilt in fünfhundertsiebzig (570) Aktien ohne Nennwertbezeichnung, die gemäss den Bestimmungen von Artikel 49-8 des Gesellschaftsgesetzes und gemäss Artikel 6 der vorliegenden Satzung rückkaufbar sind.»

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Vorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass alle Aktionäre Kenntnis der Tagesordnung hatten und daher keine Einberufungen notwendig waren.

IV.- Die gegenwärtige Versammlung auf welcher das gesamte Kapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und befugt über die Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Mitglieder des Verwaltungsrates sowie des Kommissars an und gibt ihnen Entlastung.

Zweiter Beschluss

Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- a) Herr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Contern.
- b) Herr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg.
- c) Herr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Strassen.

Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Aktiengesellschaft AUDIEX A.G., mit Sitz in Gams, Schweiz.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres zweitausenddreihundert.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Luxemburg, 35, rue Notre-Dame nach Luxemburg, 5, boulevard de la Foire zu verlegen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital um sechzehn Millionen Luxemburger Franken (16.000.000,- LUF) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (12.500.000,- LUF) auf achtundzwanzig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (28.500.000,- LUF) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreihundertzwanzig (320) neuen rückkaufbaren Aktien ohne Nennwertbezeichnung, welche dieselben Rechte und Pflichten verbriefen wie die bestehenden Aktien. Die neuen Aktien werden zum Gesamtpreis von sechzehn Millionen Luxemburger Franken (16.000.000,- LUF), zuzüglich einer globalen Emissionsprämie von zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (250.000,- LUF) ausgegeben.

Die Generalversammlung lässt die Gesellschaften FIDUINVEST S.A. und TRUSTINVEST LIMITED zur Zeichnung der neuen Aktien zu.

Zeichnung und Einzahlung

Die dreihundertzwanzig (320) neuen Aktien werden wie folgt gezeichnet:

- Die Gesellschaft FIDUINVEST S.A., mit Sitz in Lugano, hier vertreten durch Frau Martine Bockler, vorgeannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 20. Januar 1998. einhundertsechzig Aktien 160

- Die Gesellschaft TRUSTINVEST LIMITED, mit Sitz in Dublin, hier vertreten durch Herrn Luc Hansen, vorgeannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 20. Januar 1998. einhundertsechzig Aktien 160

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Sämtliche neuen Aktien wurden mitsamt der globalen Emissionsprämie voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von sechzehn Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (16.250.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies von dem unterzeichneten Notar festgestellt wurde.

Fünfter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtundzwanzig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (28.500.000,- LUF) eingeteilt in fünfhundertsiebzig (570) Aktien ohne Nennwertbezeichnung, die gemäss den

Bestimmungen von Artikel 49-8 des Gesellschaftsgesetzes und gemäss Artikel 6 der vorliegenden Satzung rückkaufbar sind.»

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich schätzungsweise auf zweihundertachtzigtausend Franken (280.000,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Hansen, V. Stecker, M. Bockler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 105S, fol. 49, case 3. – Reçu 162.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Februar 1998.

F. Baden.

(08820/200/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

BAMBERG FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 février 1998.

F. Baden.

(08821/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

**CAVES C.M.C. MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CAVES C.M.C. CANDIDO & MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 107, rue de Hollerich.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernando De Jesus Candido, commerçant, demeurant à 34, rue Benoît Frachon, F94500 Champigny-sur-Marne.

2.- Monsieur Carlos De Oliveira Mathias, commerçant, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund.

3.- Madame Maria Da Conceicao Quiaios, commerçante, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée C.M.C. CANDIDO & MATHIAS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de CAVES C.M.C. MATHIAS, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 113 du 30 mars 1992.

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Fernando De Jesus Candido, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Carlos De Oliveira Mathias, prénommé, quarante parts sociales	40
3.- Madame Maria Da Conceicao Quiaios, prénommée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Ceci exposé les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de CAVES C.M.C. CANDIDO & MATHIAS, S.à r.l., en CAVES C.M.C. MATHIAS, S.à r.l.; l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de CAVES C.M.C. MATHIAS, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant administratif en la personne de Monsieur Fernando De Jesus Candido, prénommé et lui accorde pleine décharge pour l'exécution de son mandat à ce jour, et nomme comme nouveau gérant administratif Monsieur Carlos Luis Fernandes Maximo, magasinier, demeurant à Luxembourg, 107, rue de Hollerich.

Le mandat du gérant technique en la personne de Monsieur Carlos De Oliveira Mathias, prénommé est renouvelé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit, pour des engagements ne dépassant pas cinquante mille francs (LUF 50.000,-) par la signature individuelle du gérant administratif.

Troisième résolution

Monsieur Fernando De Jesus Candido, prénommé, déclare céder en toute propriété et avec toutes les garanties de fait et de droit à Monsieur Carlos De Oliveira Mathias, prénommé, ici présent et ce acceptant vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée CAVES C.M.C. CANDIDO & MATHIAS, S.à r.l., pour le prix de cent vingt-cinq mille francs (LUF 125.000,-).

Quatrième résolution

Ensuite Monsieur Fernando De Jesus Candido, prénommé, déclare céder en toute propriété et avec toutes les garanties de fait et de droit à Madame Maria Da Conceicao Quiaios, prénommée, ici présente et ce acceptant dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée CAVES C.M.C. CANDIDO & MATHIAS, S.à r.l., pour le prix de cinquante mille francs (LUF 50.000,-).

Cinquième résolution

Enfin Monsieur Fernando De Jesus Candido, prénommé, déclare céder en toute propriété et avec toutes les garanties de fait et de droit à Monsieur Carlos Luis Fernandes Maximo, prénommé, ici présent et ce acceptant quinze (15) parts sociales de la société à responsabilité limitée CAVES C.M.C. CANDIDO & MATHIAS, S.à r.l., pour le prix de soixante-quinze mille francs (LUF 75.000,-).

Le cédant met et subroge les cessionnaires dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées avec effet à ce jour, les cessionnaires déclarant parfaitement connaître la situation financière de la société.

Les prix stipulés ont été payés par les cessionnaires entre les mains du cédant déjà avant la signature des présentes, ce dont le cédant accorde aux cessionnaires quittance et titre.

Ensuite Messieurs Carlos De Oliveira Mathias et Carlos Luis Fernandes Maximo, prénommés, agissant en leurs qualités de gérant technique et gérant administratif de la société ont déclaré prendre connaissance des cessions intervenues, n'avoit entre leurs mains ni opposition, ni empêchement susceptibles d'en arrêter l'effet, en conséquence les accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et dispenser les cessionnaires de toute signification.

Sixième résolution

A la suite des cessions de parts intervenues, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Carlos De Oliveira Mathias, prénommé, soixante-cinq parts sociales	65
2.- Madame Maria Da Conceicao Quiaios, prénommée, vingt parts sociales	20
3.- Monsieur Carlos Luis Fernandes Maximo, prénommé, quinze parts sociales	15
Total: cent parts sociales	100

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. De Jesus Candido, C. De Oliveira Mathias, M. Da Conceicao Quiaios, C. Fernandes Maximo, C. Hellinckx.
Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1997, vol. 101S, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en sa qualité de depositaire provisoire des minutes de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 1998. M. Thyes-Walch.
(08832/215/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CEODEUX EXTINGUISHER VALVES TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.592.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 27, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.
(08836/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CASPIAN HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.551.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-first of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, replacing Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg who will be the depository of the present deed.

There appeared Mr François Kremer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting as proxy of CASPIAN 1929 S.A.H., the Manager of CASPIAN HOLDINGS S.C.A. (the «Company») a société en commandite par actions having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 51.551), pursuant to resolutions dated 5 September 1997 and 21 November 1997 of the board of directors.

An excerpt of the said resolutions of the board, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on 14 June 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, on 21 September 1995, and is registered with the Register of Trade and Commerce in Luxembourg, number B 51.551. Capitalised terms used herein shall, unless otherwise defined, have the meaning as defined in the Articles of the Company.

2.- Pursuant to Article 6 of the Articles, as amended, the Company has presently a subscribed share capital of USD 281,676.- (two hundred eighty one thousand six hundred seventy-six United States Dollars) divided into 140,837 (one hundred forty thousand eight hundred thirty-seven) Ordinary Shares with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each and 1 (one) Non-Redeemable Management Shares of USD 2.- (two United States Dollars).

3.- Pursuant to Article, 7, paragraph 2, of the Articles of the Company, the Manager is generally and unconditionally authorised under the Articles of the Company to exercise, for the period of five years from the date of incorporation of the Company (i.e. 14 June 1995), all the powers of the Company to allot Shares up to USD 1,000,000.- (one million United States Dollars).

4.- Pursuant to a board resolution dated 5 September 1997, the Manager has decided to increase the subscribed Share capital of the Company by USD 104.- (one hundred four United States Dollars) up to USD 281,780.- (two hundred eighty-one thousand seven hundred eighty United States Dollars) by the issue of 52 (fifty-two) ordinary Shares with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each, with an issue premium of USD 1,098.- (one thousand ninety-eight United States Dollars) per share.

5.- In accordance with Article 12 of the Articles of the Company, no preferential right of subscription has been reserved to the existing Shareholders of the Company.

6.- The 52 (fifty-two) new Ordinary Shares have been subscribed by irrevocable commitment by different subscribers according to the list contained in the above mentioned minutes attached to the present deed, at the subscription price of USD 2.- (two United States Dollars) each, with an issue premium of USD 1,098.- (one thousand ninety-eight United States Dollars) per share. The subscription forms duly executed on behalf of each of the subscribers have been submitted to the undersigned notary, who acknowledges this.

7.- The 52 (fifty-two) Ordinary Shares subscribed have been paid up in cash, so that the total sum of USD 57,200.- (fifty-seven thousand two hundred United States Dollars) representing USD 104.- (one hundred four United States Dollars) for the capital and USD 57,096.- (fifty-seven thousand ninety-six United States Dollars) for the issue premium is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

8.- Furthermore, pursuant to a board resolution dated 5 December 1997, the Manager has decided to increase the subscribed Share capital of the Company by USD 19,900.- (nineteen thousand nine hundred United States Dollars) up to USD 301,680.- (three hundred one thousand six hundred eighty United States Dollars) by the issue of 9,950 (nine thousand nine hundred fifty) ordinary Shares with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each, with an issue premium of USD 1,098.- (one thousand ninety-eight United States Dollars) per share.

9.- In accordance with Article 12 of the Articles of the Company, no preferential right of subscription has been reserved to the existing Shareholders of the Company.

10.- The 9,950 (nine thousand nine hundred fifty) new ordinary Shares have been subscribed by irrevocable commitment by different subscribers according to the list contained in the above-mentioned minutes attached to the present deed, at the subscription price USD 2.- (two United States Dollars) each, with an issue premium of USD 1,098.- (one thousand ninety-eight United States Dollars) per share. The subscription forms duly executed on behalf of each of the subscribers have been submitted to the undersigned notary, who acknowledges this.

11.- The 9,950 (nine thousand nine hundred fifty) new ordinary Shares subscribed have been entirely paid up by a contribution in kind (the «Contribution»), consisting of 9,950 (nine thousand nine hundred fifty) shares in BRESCIANO-COMERCIO INTERNACIONAL S.A., a group finance company incorporated in Portugal, with registered office in Rua da Carreira 138, Funchal, Madeira («BRESCIANO»).

12.- The Contribution has been subject to a report of DELOITTE & TOUCHE, Réviseurs d'Entreprises, dated 20 November 1997, the conclusions whereof are the following:

«In our opinion, on the basis of the procedures described above, the proposed total contribution is clearly described and the method of valuation adopted by the Manager of CASPIAN HOLDINGS S.C.A. results in a value which corresponds at least to the total nominal value of the 9,950 shares of USD 2.- each to be issued and the total share premium of USD 1,098.- per share.»

This report shall remain annexed to the present deed.

13.- Messrs. Abreu & Marques e Associados, Sociedade de Advogados, of Lisboa, Portugal, qualified to advise on the laws of Portugal, have issued an opinion letter on 29 October 1997 concerning the transfer of the Contribution to the Company, the conclusions whereof are the following:

«4.1 The transfer of any shares in BRESCIANO is subject to the prior consent of the Board of Directors of BRESCIANO;

4.2 In addition to the condition contained in the preceding 4.1, the transfer of shares in BRESCIANO is subject to a pre-emption right of CASPIAN;

4.3 Once obtained, either expressly or tacitly, the aforesaid consent of the Board of Directors of Bresciano, and whenever the BRESCIANO shares, irrespective of class, are being transferred to CASPIAN, the latter may be so transferred, free of any further conditions, other than the observance of the legal formalities as set out under Portuguese law for the transfer of nominative shares;

4.4 The shares are legally vested into the ownership of the acquirer, either as soon as the share registry is amended to reflect such fact or within five days from reception by BRESCIANO, of the relevant endorsed share certificates and share transfer forms, duly legalised as required by law, whichever first.

4.5 As a matter of Portuguese law, the ownership of the Contribution has validly passed to CASPIAN on 29 October 1997.»

14.- Mr Christopher Heath and Mr Simon Loopuit, in their capacity as directors of BRESCIANO, have issued a certification in writing, attesting as of 5 January 1998 and as of 29 October 1997 the following:

«(a) There is no mention in the said share register concerning any lien, charge or encumbrance on any share of Bresciano, irrespective of its class;

(b) we have not been otherwise made aware or received any notification of any lien, charge or encumbrance on any share of BRESCIANO, irrespective of its class.»

15.- A copy of the share register of BRESCIANO, establishing the registration of the Company as the holder of the Contribution, has been submitted to the undersigned notary, who acknowledges this.

16.- As a consequence of the foregoing, Article 6 of the Articles of the Company is amended to read as follows:

«The Company has a subscribed share capital of USD 301,680.- (three hundred one thousand six hundred eighty United States Dollars) divided into 150,839 (one hundred fifty thousand eight hundred thirty-nine) Ordinary Shares with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each and 1 (one) Non-Redeemable Management Share of USD 2.- (two United States Dollars).»

17.- Pursuant to the aforementioned resolutions of the board of directors, the Manager has accepted the amendment of the Articles of the Company occurring as a result of the increase of Share capital thereof.

18.- The Company currently owns 100% of the ordinary share capital of BRESCIANO, and prior to the above transactions, 89.1% of the non-voting preference share capital, representing 97.3% of the nominal value of the total issued share capital. On completion of the above transaction, the Company will own 100% of the nominal value of the total issued share capital of BRESCIANO.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as result of the increase of capital recorded in point 4. hereof, are estimated at two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 250,000.-).

Concerning the increase of capital recorded in point 8. hereof, insofar as the contribution in kind consist of shares issued by a company incorporated in the European Community to another company incorporated in the European Community, whereof the latter is holding already 75% or more of the share capital, the Company refers to Article 4-2 of the amended law of 29 December 1971 which provides for capital tax exemption.

In witness whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date shown at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu Monsieur François Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme mandataire de CASPIAN 1929 S.A.H., le Gérant de CASPIAN HOLDINGS S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 51.551) (la «Société»), en vertu de résolutions datées du 5 septembre 1997 et du 21 novembre 1997 du conseil d'administration.

Une copie de ces résolutions du conseil, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 septembre 1995, et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 51.551. Sauf définition contraire, les mots en majuscules utilisés aux présentes auront le sens défini aux Statuts de la Société.

2.- Par application de l'Article 6 des Statuts, la Société a un capital souscrit de USD 281.676,- (deux-cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-seize dollars US) représenté par 140.837 (cent quarante mille huit cent trente-sept) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) et 1 (une) Action de Commandité Non Rachetable avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US).

3.- Par application de l'Article 7, alinéa 2, des Statuts, le Gérant est autorisé d'une manière générale et inconditionnelle d'exercer, pendant une période de cinq années à partir de la date des Statuts (i.e. 14 juin 1995), tous les pouvoirs qui appartiennent à la Société pour procéder à une émission d'Actions jusqu'au montant de USD 1.000.000,- (un million de dollars US).

4.- Par résolution du conseil datée du 5 septembre 1997, le Gérant a décidé d'augmenter le Capital souscrit de la Société de USD 104,- (cent quatre dollars US) jusqu'à USD 281.780,- (deux cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingts dollars US) par l'émission de 52 (cinquante-deux) Actions Ordinaires, avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) chacune avec une prime d'émission de USD 1.098,- (mille quatre-vingt-dix-huit dollars US) par action.

5.- Par application de l'Article 12 des Statuts de la Société, aucun droit de souscription préférentiel n'a été réservé aux anciens Actionnaires de la Société.

6.- Les 52 (cinquante-deux) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites par engagement irrévocable par divers souscripteurs suivant une liste contenue dans le procès-verbal susmentionné, au prix de souscription de USD 2,- (deux dollars US) avec une prime d'émission de USD 1.098,- (mille quatre-vingt-dix-huit dollars US) par action. Les souscriptions dûment signées par chacun des souscripteurs ont été soumises au notaire instrumentant qui en donne acte.

7.- Les 52 (cinquante-deux) Actions Ordinaires souscrites ont été libérées par un apport en espèces de sorte que la somme de USD 57.200,- (cinquante-sept mille deux cents dollars US), représentant USD 104,- (cent quatre dollars US) en capital et USD 57.096,- (cinquante-sept mille quatre-vingt-seize dollars US) en prime d'émission est à disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

8.- Par ailleurs, par résolution du conseil datée du 5 décembre 1997, le Gérant a décidé d'augmenter le Capital souscrit de la Société de USD 19.900,- (dix-neuf mille neuf cents dollars US) jusqu'à USD 301.680,- (trois cent un mille six cent quatre-vingts dollars US) par l'émission de 9.950 (neuf mille neuf cent cinquante) Actions Ordinaires, avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) chacune, avec une prime d'émission de USD 1.098,- (mille quatre-vingt-dix-huit dollars US) par action.

9.- Par application de l'Article 12 des Statuts de la Société, aucun droit de souscription préférentiel n'a été réservé aux anciens Actionnaires de la Société.

10.- Les 9.950 (neuf mille neuf cent cinquante) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites par engagement irrévocable par divers souscripteurs suivant une liste contenue dans le procès-verbal susmentionné annexée au présent acte, au prix de souscription de USD 2,- (deux dollars US) chacune, avec une prime d'émission de USD 1.098,- (mille quatre-vingt-dix-huit dollars US) chacune. Les souscriptions dûment signées pour compte de chacun des souscripteurs ont été soumises au notaire instrumentant qui en donne acte.

11.- Les 9.950 (neuf mille neuf cent cinquante) nouvelles Actions Ordinaires souscrites ont été libérées par un apport en nature (l'«Apport») consistant en 9.950 (neuf mille neuf cent cinquante) actions de BRESCIANO-COMERCIO INTERNACIONAL S.A., une société de financement de groupe de droit portugais, avec siège social à Rua da Carreira 138, Funchal, Madeira («BRESCIANO»).

12.- L'Apport a fait l'objet d'un rapport de DELOITTE & TOUCHE, Réviseurs d'Entreprises, daté du 20 novembre 1997, dont les conclusions sont les suivantes:

«A notre avis, sur base de la procédure décrite ci-dessus, l'apport total est clairement décrit et la méthode d'évaluation adoptée par le Gérant de CASPIAN HOLDINGS S.C.A. résulte en une valeur correspondant au moins à la valeur nominale totale des 9.950 actions de USD 2,- chacune et la prime d'émission totale de USD 1.098,- par action.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

13.- MM. Abreu & Marques e Associados, Sociedade de Advogados, établis à Lisbonne, Portugal, qualifiés à donner des avis en droit portugais, ont émis une opinion écrite en date du 29 octobre 1997 concernant le transfert de l'Apport à la Société; les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«4.1 Le transfert de toute action dans BRESCIANO est soumis à l'agrément préalable du Conseil d'Administration de BRESCIANO;

4.2 Outre la condition contenue au précédent paragraphe 4.1, le transfert d'actions dans BRESCIANO est sujet au droit de préemption de CASPIAN;

4.3 Dès que l'accord du Conseil d'Administration de BRESCIANO est obtenu, expressément ou tacitement, et si des actions dans BRESCIANO sont à transférer à CASPIAN, ces dernières peuvent être ainsi transférées sans autres conditions que sous le respect des formalités légales prévues par le droit portugais pour le transfert d'actions nominatives;

4.4 L'acquéreur devient légalement le propriétaire des actions à l'avènement du premier des deux événements suivants: ou bien aussitôt que le registre des actions est modifié pour refléter ce fait, ou alors endéans les cinq jours de la réception par BRESCIANO des certificats d'action respectifs endossés et des formulaires de transfert d'actions, dûment légalisés comme requis par la loi;

4.5 En vertu du droit portugais, la propriété de l'Apport est valablement passée à CASPIAN le 29 octobre 1997.»

14.- MM. Christopher Heath et Simon Loopuit, ès qualité d'administrateurs de BRESCIANO, ont émis une certification écrite dont les conclusions, avec effet au 5 janvier 1998 et au 29 octobre 1997, sont les suivantes:

«(a) Il n'y a pas de mention audit registre des actions concernant un privilège, une sûreté ou une charge quelconque sur une action quelconque de BRESCIANO, et ceci dans toutes les classes d'actions;

(b) nous n'avons pas autrement connaissance ou été avisés d'un privilège, d'une sûreté ou d'une charge quelconque sur une quelconque action de BRESCIANO, et ceci dans toutes les classes d'actions.»

15.- Une copie du registre des actions de BRESCIANO, établissant que la Société est inscrite comme propriétaire de l'Apport, a été soumise au notaire, qui en donne acte.

16.- En conséquence, l'Article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de USD 301.680,- (trois cent un mille six cent quatre-vingts dollars US), représenté par 150.839 (cent cinquante mille huit cent trente-neuf) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) et par 1 (une) Action de Commandité Non Rachetable avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US).

17.- Suivant les résolutions prémentionnées du conseil d'administration, le Gérant a décidé d'accepter la modification des Statuts de la Société résultant de l'augmentation de capital.

18.- La Société est actuellement propriétaire de 100% des actions ordinaires de BRESCIANO, et avant l'opération visée ci-avant, de 89,1% des actions préférentielles sans droit de vote, représentant 97,3% de la valeur nominale du total des actions émises par BRESCIANO. Suite à l'opération visée ci-dessus, la Société sera propriétaire de 100% de la valeur nominale de la totalité des actions émises par BRESCIANO.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de capital visée au point 4. des présentes, est estimé approximativement à deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Concernant l'augmentation de capital visée au point 8. des présentes, dans la mesure où l'apport en nature consiste en actions émises par une société existant dans la Communauté Européenne à une autre société existant dans la Communauté Européenne, dont la dernière détient déjà 75% ou plus des actions, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kremer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 105S, fol. 27, case 7. – Reçu 21.439 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 1998.

F. Baden.

(08831/200/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CEODEUX HIGH PRESSURE VALVES & REGULATORS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08837/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CENTRALE INFORMATIQUE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 23.318.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur François Peusch, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à Alzingen,
- 3) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,
- 4) Monsieur Max Galowich, Maître en droit, université Paris Sorbonne, demeurant à Strassen,
- 5) Monsieur Jean-Paul Frank, licencié et maître en sciences économique et sociales, université de Namur, demeurant à Luxembourg,
- 6) Monsieur Romain Nilles, licencié et maître en informatique de gestion, université de Namur, demeurant à Kehlen.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1) à 4) sont les seuls associés de la société CENTRALE INFORMATIQUE, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné

le 16 septembre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 327 du 11 novembre 1985, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 21 mars 1988, publié au Mémorial C, numéro 153 du 7 juin 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 3 novembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 19 du 24 janvier 1989, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 18 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 195 du 25 avril 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 17 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 470 du 24 décembre 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 7 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 594 du 14 décembre 1992, modifiée suivant deux cessions de parts sous seing privé, signifiées à la société en date du 23 août 1993, respectivement du 27 octobre 1993 dont la mention a été publiée au Mémorial C, numéro 601 du 17 décembre 1993, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 8 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 261 du 15 juin 1995,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.318.

II.- Le capital social est fixé à la somme de trois millions deux cent cinquante mille francs (LUF 3.250.000,-), divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de treize mille francs (LUF 13.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Armand Distave, préqualifié, quatre-vingt-cinq parts sociales	85
2) à Monsieur François Peusch, préqualifié, quatre-vingt-cinq parts sociales	85
3) à Monsieur Raymond Le Lourec, préqualifié, quarante parts sociales	40
4) à Monsieur Max Galowich, préqualifié, quarante parts sociales	40
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

III.- Monsieur Armand Distave, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt-deux (22) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Romain Nilles, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quatre-vingt-six mille francs (LUF 286.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Monsieur François Peusch, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt-deux (22) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Jean-Paul Frank, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quatre-vingt-six mille francs (LUF 286.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

VI.- Messieurs Armand Distave, François Peusch, Raymond Le Lourec et Max Galowich, préqualifiés, agissant en leur qualité d'associés déclarent approuver les susdites cessions de parts sociales et accepter Messieurs Romain Nilles et Jean-Paul Frank, comme nouveaux associés.

VII.- Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions deux cent cinquante mille francs (LUF 3.250.000,-), divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de treize mille francs (LUF 13.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg, soixante-trois parts sociales	63
2) Monsieur François Peusch, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à Alzingen, soixante-trois parts sociales	63
3) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, quarante parts sociales	40
4) Monsieur Max Galowich, Maître en droit, université Paris Sorbonne, demeurant à Strassen, quarante parts sociales	40
5) Monsieur Jean-Paul Frank, licencié et maître en sciences économique et sociales, université de Namur, demeurant à Luxembourg, vingt-deux parts sociales	22
6) Monsieur Romain Nilles, licencié et maître en informatique de gestion, université de Namur, demeurant à Kehlen, vingt-deux parts sociales	22
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme gérant technique supplémentaire pour une durée indéterminée Monsieur Romain Nilles, préqualifié.

La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

VIII.- Messieurs Armand Distave, François Peusch, Raymond Le Lourec et Romain Nilles, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants techniques de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

IX.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs (LUF 50.000,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

X.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: A. Distave, F. Peusch, R. Le Lourec, M. Galowich, J.-P. Frank, R. Nilles, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 105S, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 février 1998.

T. Metzler

(08833/222/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CENTRALE INFORMATIQUE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 23.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 février 1998.

T. Metzler.

(08834/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CEODEUX LPG VALVES TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.594.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08838/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CEODEUX METATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem/Mamer, 24, route de Capellen.
R. C. Luxembourg B 52.481.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08839/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

COCHCO S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.412.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour COCHCO S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08845/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

COCHCO S.A., Société Anonyme
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.412.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour COCHCO S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08846/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CEODEUX REFRIGERANT VALVES TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 46.377.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 27, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08840/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CEODEUX SERVITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08841/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.596.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08842/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

**COBURG S.A., COBELFRET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. COBURG S.A., COBELFRET BULK CARRIERS (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.424.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COBELFRET BULK CARRIERS (LUXEMBOURG) S.A. en abrégé COBURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.424, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 149 du 19 avril 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 610 du 26 novembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, demeurant à Arlon.

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société qui s'appellera désormais COBELFRET (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé COBURG S.A.

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des Statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en COBELFRET (LUXEMBOURG) S.A. en abrégé COBURG S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de COBELFRET (LUXEMBOURG) S.A. en abrégé COBURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-R. Bernard, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1998, vol. 105S, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1998.

F. Baden.

(08843/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

**COBURG S.A., COBELFRET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. COBURG S.A., COBELFRET BULK CARRIERS (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

F. Baden.

(08844/200/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

COFIDILUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 18.343.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour COFIDILUX, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08847/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

COMPAGNIE DE LORRAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
R. C. Luxembourg B 60.559.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DE LORRAINE S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 25 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 25 novembre 1997, société immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 60. 559.

Bureau

La séance est ouverte à 13.15 heures sous la présidence de Monsieur Luc Hansen, Master of science in international banking and financial studies, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Giuliano Bidoli, diplômé en économie et commerce, demeurant à Roodt-sur-Syre.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Martine Bockler-Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 67.200.000,- en vue de le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 68.450.000,- par la création de 67.200 actions nouvelles de LUF 1.000,- chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des 67.200 actions nouvelles par TRUSTINVEST LIMITED, Dublin 2, Irlande.

3.- Instauration d'un nouveau capital autorisé de LUF 200.000.000,- et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

4.- Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 68.450.000,- (soixante-huit millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 68.450 (soixante-huit mille quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 février 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur

les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

II.- Il existe actuellement 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 67.200.000,- (soixante-sept millions deux cent mille francs luxembourgeois), en vue de le porter de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 68.450.000,- (soixante-huit millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 67.200 (soixante-sept mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, et, de l'accord de tous les actionnaires, les 67.200 (soixante-sept mille deux cents) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société TRUSTINVEST LIMITED, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande, ici représentée par Monsieur Luc Hansen, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 3 février 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Toutes les 67.200 (soixante-sept mille deux cents) actions nouvelles ainsi souscrites, sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de LUF 67.200.000,- (soixante-sept millions deux cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois) avec émissions d'actions nouvelles, tout en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, et autorise le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 68.450.000,- (soixante-huit millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 68.450 (soixante-huit mille quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 février 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 de la même loi, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de LUF 780.000,- (sept cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: L. Hansen, G. Bidoli, M. Bockler-Kapp, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 105S, fol. 58, case 10. – Reçu 672.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 février 1998.

T. Metzler.

(08848/222/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

COMPAGNIE DE LORRAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 février 1998.

T. Metzler.

(08849/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 37.039.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Signature

Le gérant

(08850/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

EUROPATENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 10.537.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1998, vol. 503, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1998.

Pour EUROPATENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08856/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

CORELYON, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.439.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1998, vol. 503, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Signature.

(08851/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

DEXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.955.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DEXA S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 3 février 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.955, non encore publié au Mémorial C,

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital souscrit de la société de quatre millions cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (4.180.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à cinq millions quatre cent trente mille francs luxembourgeois (5.430.000,- LUF) par la création et l'émission de quatre mille cent quatre-vingts (4.180) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

2) Fixation du capital autorisé à un montant de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) et suite à ces résolutions, modification de l'article 3 des statuts.

3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (4.180.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinq millions quatre cent trente mille francs luxembourgeois (5.430.000,- LUF) par la création et l'émission de quatre mille cent quatre-vingts (4.180) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les quatre mille cent quatre-vingts (4.180) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par la société LESDA SRL, société de droit italien, avec siège social à Milan (Italie), 2, Via Algardi,

ici représentée par Monsieur Philippe Morales prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 13 février 1998, laquelle procuration restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Les quatre mille cent quatre-vingts (4.180) actions nouvelles ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de quatre mille cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (4.180.000,- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Le document justificatif du paiement en espèces a été présenté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions quatre cent trente mille francs luxembourgeois (5.430.000,- LUF), représenté par cinq mille quatre cent trente (5.430) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions selon les termes prévus par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de soixante-douze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Morales, C. Duro, M. Goebel, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 février 1998, vol. 461, fol. 12, case 5. – Reçu 41.800 francs.

Le Receveur (signé): G. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 février 1998.

A. Lentz.

(08852/221/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

DEXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.955.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 février 1998.

A. Lentz.

(08853/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

DIAXO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 47.948.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Signature

Le gérant

(08854/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

EUROPEAN COSMETIC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.480.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour extrait conforme

Pour EUROPEAN COSMETIC GROUP, S.à r.l.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signature

(08857/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

EUROPEAN COSMETIC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.480.

—
Constituée par acte reçu par le notaire M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg,
en date du 8 août 1997, en cours de publication.

—
Affectation du résultat de l'exercice clôture au 30 septembre 1997 par l'assemblée générale ordinaire tenue de façon
extraordinaire le 7 janvier 1998.

Troisième résolution

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08858/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

EUROPEAN COSMETIC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.480.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 7 janvier 1998

Cinquième résolution

Les mandats des gérantes et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les renouveler
pour le période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1997/1998 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Piofrancesco Borghetti, entrepreneur, demeurant à Conegliano (Italie), gérant;
Marc Feider, avocat, demeurant à Luxembourg, gérant;
Carlos Zeyen, avocat, demeurant à Luxembourg, gérant;

Commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour EUROPEAN COSMETIC GROUP, S.à r.l.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08859/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.145.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 janvier 1998.

G. Lecuit.

(08860/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

FINANCIERE PETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.838.

—
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 4, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour extrait conforme
Pour FINANCIERE PETRA S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque domiciliataire
Signature

(08863/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

FINANCIERE PETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 28 janvier 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 1998 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
MM^e Maryse Santini, fondé de pouvoirs, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour FINANCIERE PETRA S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08864/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

EPP SURESNES (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 61.679.

Il résulte du contrat d'apport en date du 12 janvier 1998 entre les sociétés EUROPEAN PROPERTY PARTNERS LLC, en tant qu'apporteur, et FRENCH PROPERTY PARTNERS LLC, en tant que bénéficiaire de l'apport, qu'avec effet au 12 janvier 1998 la société de droit américain FRENCH PROPERTY PARTNERS LLC, établie et ayant son siège social à 599 Lexington Avenue, Suite 3800, New York, New York 10022, Etats-Unis, a acquis 500 parts sociales de la société EPP SURESNES (LUX), S.à r.l. de la part de la société de droit américain EUROPEAN PROPERTY PARTNERS LLC, établie et ayant son siège social à 1013 Centr Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis.

A la suite de cet apport, la répartition des parts sociales se présente comme suit:

FRENCH PROPERTY PARTNERS LLC:	500 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Pour EPP SURESNES (LUX), S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08855/282/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

FREDCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.120.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un janvier.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FREDCAT INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 13 janvier 1998, dont le procès-verbal restera annexe aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme FREDCAT INVESTMENTS a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 93 du 17 mars 1994.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté le 10 décembre 1993, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 13 janvier 1998 de réaliser une première tranche du capital autorisé à concurrence de sept cent mille francs français (700.000,- FRF) pour porter le capital social de son montant actuel de deux millions huit cent mille francs français (2.800.000,- FRF) à trois millions cinq cent mille francs français (3.500.000,- FRF) par l'émission de sept cents (700) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et ce avec renonciation expresse des actionnaires minoritaires à leur droit préférentiel de souscription,

et a accepté la souscription et la libération des actions nouvellement émises par l'actionnaire majoritaire, moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de sept cent mille francs français (700.000,- FRF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille francs français (3.500.000,- FRF), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à quatre millions trois cent onze mille six cent cinquante francs (4.311.650,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 105S, fol. 32, case 6. – Reçu 43.120 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 février 1998.

G. Lecuit.

(98865/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

FREDCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 février 1998.

G. Lecuit.

(08866/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

GULIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 42.130.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08872/686/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

EURESA LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.958.

Acte constitutif publié à la page 17929 du Mémorial C n° 374.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1998, vol. 503, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08861/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

EURESA LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.958.

Acte constitutif publié à la page 17929 du Mémorial C n° 374.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1998, vol. 503, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08862/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

FRUIT HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 1998.

*Pour la S.à r.l. FRUIT HOUSE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.*

(08867/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

GALLICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.662.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 1998.

*Pour GALLICO S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

P. Frédéric S. Wallers

(08868/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LINDE PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8010 Luxembourg, 206, route d'Arlon.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 janvier 1998

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Jorn Linde Andersen et Monsieur Claus Linde Nielsen ont chacun été nommés administrateur-délégué de la société chargés de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

*Pour extrait conforme
A. Schmitt
Mandataire*

*Pour copie conforme
A. Schmitt
Avocat-avoué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08894/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

GALU 12 S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 42.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour la S.A.H. GALU 12
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(08870/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

GALLIC-INVEST, en liquidation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.893.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable GALLIC-INVEST, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.893.

La séance est ouverte à 15 heures 15, sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique Jean, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines (France).

A été appelé aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Nuria Tejada, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Soumission du rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge au Conseil d'Administration.
3. Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
4. Décision de clôturer la liquidation et remboursement des actionnaires.
5. Décision de déposer tout solde de liquidation à la Caisse des Consignations conformément à la loi.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 14 janvier 1998, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que les quatre-vingt-dix (90) actions existantes au 30 janvier 1998 sont toutes présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions doivent être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées; chaque action donne droit à une voix.

V. Une assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 1997, documentée par Maître Reginald Neuman, préqualifié, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, décida la dissolution de la société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire désigna comme liquidateur la BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, représentée en tant que tel par Monsieur Jean-Edmond Eazard, directeur-adjoint de banque, demeurant à Blaschette.

La même assemblée générale extraordinaire chargea le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire tenue en date de ce jour et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 30 janvier 1998.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date de ce jour prit connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme Commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte les rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises de l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.
L'assemblée décide la distribution du solde net de liquidation aux actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de déposer tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse des Consignations, conformément à la loi.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont tous signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Visconti, V. Jean, N. Tejada, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 105S, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 1998.

R. Neuman.

(08869/226/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

GESONDHETSBACKEREI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 28, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 1998.

Signature.

(08871/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

HOTEL-RESTAURANT DE LA MOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 1, Place du Marché.

R. C. Luxembourg B 23.602.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1998, vol. 503, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Signature.

(08873/616/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

I.I.B (INTER IMMO BENELUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 38.050.

Les bilans au 31 décembre 1993, 1994, 1995 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 1997, vol. 493, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Signature
Le gérant

(08874/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

IMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.429.

The balance sheet as at December 31, 1995, registered in Luxembourg on February 17, 1998, vol. 503, fol. 16, case 12, has been deposited at Trade register of Luxembourg on February 20, 1998.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, February 18, 1998.

(08875/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

IMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.429.

The balance sheet as at December 31, 1996, registered in Luxembourg on February 17, 1998, vol. 503, fol. 16, case 12, has been deposited at Trade register of Luxembourg on February 20, 1998.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, February 18, 1998.

(08876/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

INTERNATIONAL & INDUSTRIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.560.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 janvier 1998

- Ont été nommés au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre:

Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg

Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg

Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg

en remplacement de Maître René Faltz, Monsieur Yves Schmit et de Madame Carine Bittler, tous trois administrateurs démissionnaires.

- A été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre:

La société CD SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue en remplacement de la société anonyme BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A.

- Le siège social a été transféré de L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08877/320/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

ITMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.481.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour ITMA S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08879/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

ITMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.481.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour ITMA S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08880/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

ITMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.481.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour ITMA S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08881/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

ITMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.481.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour ITMA S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08882/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

ITMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.481.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour ITMA S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08883/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

INTEROMNIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.168.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Pour INTEROMNIUM S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08878/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LAUMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.988.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1998, vol. 503, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

LAUMAR HOLDING S.A.

Signatures

(08888/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société à dater de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Il peut signer seul pour toutes les opérations de liquidation.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs (LUF 20.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: A. Dias, A. Geib, P. Ceccotti, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 105S, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 février 1998.

T. Metzler.

(08886/222/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

**VLADIMIR HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. JEANCAT INVESTMENTS).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.068.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JEANCAT INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 90 du 11 mars 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la société de JEANCAT INVESTMENTS en VLADIMIR HOLDING S.A.
- 2) Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VLADIMIR HOLDING S.A.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de JEANCAT INVESTMENTS en VLADIMIR HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VLADIMIR HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bockler, P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 105S, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 février 1998.

G. Lecuit.

(08884/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

**VLADIMIR HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. JEANCAT INVESTMENTS).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 février 1998.

G. Lecuit.

(08885/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LUX-WORLD FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-WORLD FUND, SICAV, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 451 du 11 novembre 1994.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Guillaume, Conseiller de Direction, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction, demeurant à Tétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jacqueline Siebenaller, Rédacteur Principal, demeurant à Diekirch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.- Que l'actif net total de la société est au 21 janvier 1998 de cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent cinquante-huit mille soixante-dix-neuf virgule quatre-vingt-six deutsche mark (199.558.079,86,- DEM), représenté par cinquante-six mille neuf cent quatre-vingts (56.980) actions sans valeur nominale.

B.- Que la convocation des actionnaires a été faite:

a) par des annonces publiées au journal Luxemburger Wort les 31 décembre 1997 et 9 janvier 1998;

b) par des publications faites au Mémorial C, numéro 727 du 31 décembre 1997 et numéro 19 du 9 janvier 1998.

C.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

D.- Qu'il appert de cette liste de présence que douze mille cinq cent trente-cinq (12.535) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

E.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1997.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1997; affectation du bénéfice du compartiment et par classe d'actions.

3) Donner quitus aux Administrateurs.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1997 après en avoir reçu lecture.

12.535 actions votant pour,

0 actions votant contre,

0 abstentions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1997 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

a) Compartiment LUX-WORLD FUND INCOME:

- Actifs nets au 30 septembre 1997 92.096.938,69 DEM

- Bénéfice net réalisé au 30 septembre 1997 6.043.669,56 DEM

L'assemblée décide que:

* la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

* la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sera distribuée sous forme d'un dividende de 248,- DEM par action; le solde étant réinvesti.

b) Compartiment LUX-WORLD FUND GROWTH:

Actifs nets au 30 septembre 1997 93.861.848,61 DEM

Bénéfice net réalisé au 30 septembre 1997 3.302.218,68 DEM

L'assemblée décide que:

* la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

* la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sera distribuée sous forme d'un dividende de 197,- DEM par action; le solde étant réinvesti.

Pour les deux compartiments LUX-WORLD FUND INCOME et LUX-WORLD FUND GROWTH, l'Assemblée Générale décide que le dividende sera représenté par le coupon numéro 3 des titres de classe B des compartiments afférents et payable à partir du 9 février 1998.

12.535 actions votant pour,

0 actions votant contre,

0 abstentions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'année sociale se terminant le 30 septembre 1997.

12.535 actions votant pour,

0 actions votant contre,

0 abstentions.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que lors de la constitution de la société, les mandats des administrateurs, Messieurs:

Raymond Kirsch

Alphonse Sinnes

Michel Birel

Gilbert Ernst

Jean-Claude Finck

Henri Germeaux

Jean-Paul Kraus

Armand Weis

ont été fixés pour un terme de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2000.

Le mandat du Réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée Générale procède à la nomination du Réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale en 1999.

12.535 actions votant pour,

0 actions votant contre,

0 abstentions.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de LUF 878.252,-

12.535 actions votant pour,

0 actions votant contre,

0 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Zithe, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Guillaume, C. Bettendorff, J. Siebenaller, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 février 1998, vol. 411, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 février 1998.

A. Weber.

(08899/236/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LA PARISIENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 16.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 25, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 1998.

Signature.

(08887/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LEPINOY & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 36.596.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine, agissant en vertu d'une procuration donnée par Monsieur Bruno Lepinoy, administrateur de société, demeurant à CH-1206 Genève, 7, avenue Léon-Gaud, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la société,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

I) La société LEPINOY & CIE, S.C.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 365 du 5 octobre 1991.

II) La société a un capital émis et souscrit de trente mille unités de comptes européennes (ECU 30.000,-), représenté par trois cents (300) actions se divisant en cent cinquante (150) actions de commandité et en cent cinquante (150) actions de commanditaire, chacune d'une valeur nominale de cent unités de comptes européennes (ECU 100,-) chacune, entièrement libérées.

La société a un capital autorisé de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-dix mille unités de comptes européennes (ECU 99.970.000,-), représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (99.970) actions de commandité ou de commanditaire, chacune d'une valeur nominale de cent unités de comptes européennes (ECU 100,-), jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Aux termes de l'article 5 des statuts, les ou les associés-gérants-commandités sont, conformément aux dispositions légales, autorisés à réaliser cette augmentation de capital et à émettre les actions nouvelles, en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale, ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de

capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées le ou les associés-gérants-commandités sont autorisés à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, le ou les associés-gérants-commandités ont l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'associé-gérant-commandité a décidé le 15 décembre 1996, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de huit cent neuf mille sept cents unités de comptes européennes (ECU 809.700,-), pour le porter de son montant actuel de trente mille unités de comptes européennes (ECU 30.000,-) à huit cent trente-neuf mille sept cents unités de comptes européennes (ECU 839.700,-), par l'émission de huit mille quatre-vingt-dix-sept (8.097) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de cent unités de comptes européenne (ECU 100,-) chacune.

L'actionnaire-gérant-commandité, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel, a décidé le 15 décembre 1996, d'accepter la souscription aux huit mille quatre-vingt-dix-sept (8.097) actions nouvelles comme suit:

1.- la BANQUE SCS ALLIANCE S.A., ayant son siège à Genève, à raison de deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2.794) actions de commanditaire nouvelles,

2.- la société US ADVISORS (GUERNSEY) LTD., ayant son siège à St Peter Port, Guernsey, à raison de sept cent quatre-vingt-huit (788) actions de commanditaire nouvelles,

3.- Monsieur Bertrand Verdier, demeurant à Paris, à raison de quatre cent cinquante-cinq (455) actions de commanditaire nouvelles,

4.- la société GESTION JP AUCLAIR INC., ayant son siège à Longueuil 1, Québec, Canada, 1, à raison de mille quatre cent quarante (1.440) actions de commanditaire nouvelles,

5.- la société HERITAGE FINANCE & TRUST COMPANY, ayant son siège à Genève, à raison de trois cent quatre-vingt-quinze (395) actions de commanditaire nouvelles,

6.- Monsieur Daniel Steffes, demeurant à Betzdorf, à raison de deux mille deux cent vingt-cinq (2.225) actions de commanditaire nouvelles.

Le montant de huit cent neuf mille sept cents unités de comptes européennes (ECU 809.700,-) a été payé en espèces par les souscripteurs au prorata de leur souscription et mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les cinq premiers alinéas de l'article cinq des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Cinq premiers alinéas.** La société a un capital émis de huit cent trente-neuf mille sept cents unités de comptes européennes (ECU 839.700,-), représenté par huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (8.397) actions se divisant en cent cinquante (150) actions de commandité et huit mille deux cent quarante-sept (8.247) actions de commanditaire, chacune d'une valeur nominale de cent unités de comptes européennes (ECUS 100,-) entièrement libérées.

Le ou les associés-gérants-commandités sont autorisés à augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante mille trois cents unités de comptes européennes (ECU 99.160.300,-) pour le porter à un montant de cent millions d'unités de comptes européennes (ECU 100.000.000,-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent trois (991.603) actions de commandité ou de commanditaire jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Estimation de l'augmentation de capital

A telles fins que de droit, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à trente-deux millions quatre cent quatre mille cent quatre-vingt-quatorze francs luxembourgeois (LUF 32.404.194,-).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ quatre cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 425.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1998, vol. 96S, fol. 8, case 100. – Reçu 324.609 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 1998.

M. Thyes-Walch.

(08890/215/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LES MUGUETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 27.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour la S.à r.l. LES MUGUETS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(08891/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LOIRE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.937.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LOIRE IMMOBILIERE, S.à r.l., dont le siège est situé à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ladite société a été constituée par acte du notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 du 7 mai 1996.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame le président nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame le président déclare:

I. qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les six cent quarante (640) parts sociales d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, sont toutes présentes ou représentées et que par conséquent l'assemblée est dûment constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points repris à l'ordre du jour ci-après, sans besoin de convocations, l'assemblée réunissant toutes les conditions pour se tenir sans formalités ultérieures.

La liste de présence reprenant les signatures des mandataires des associés et celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, de même que les procurations, le tout devant être soumis à la formalité de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Décision d'ouvrir une succursale (siège secondaire) en Italie, à Rome, Via Boezio 16, avec un fonds de dotation équivalent à cinq millions de liras italiennes (ITL 5.000.000,-).

2.- Décision de nommer comme représentant en Italie Monsieur Pennesi Maurizio, né le 9 novembre 1948 à Rome et y domicilié à Via Pian Di Sco 23.

L'assemblée après avoir approuvé les propositions du président et s'être reconnue valablement constituée, a approuvé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ouvrir une succursale (siège secondaire) en Italie, à Rome Via Boezio 16, avec un fonds de dotation équivalent à cinq millions de liras italiennes (ITL 5.000.000,-) et ce à dater de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme représentant en Italie avec effet à ce jour, Monsieur Pennesi Maurizio, né à Rome, le 9 novembre 1948 et domicilié à Rome, Via Pian Di Sco 23.

Frais et débours

Les frais, honoraires et rémunérations découlant du présent acte se montent à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en italien du texte qui précède fournie par les parties:

L'anno millenovecentonovantasette, il vent'uno maggio.

Davanti a me Maître Camille Hellinckx, notaio residente in Lussemburgo.

Si è tenuta una assemblea generale straordinaria della società a responsabilità limitata LOIRE IMMOBILIERE, S.à r.l. con sede sociale in Luxembourg, 8, boulevard Royal, costituita con atto del Notaio Camille Hellinckx, residente in Lussemburgo, in data 13 febbraio 1996, pubblicato al Memoriale, Raccolta Speciale delle Società ed Associazioni in Lussemburgo, in data 7 maggio 1996 numero 229.

La seduta è aperta alle ore 11 sotto la presidenza della Signora Luisella Moreschi, laureata in economia e commercio, domiciliata a Brouch/Mersch.

La Signora presidente designa come segretario la Signora Solange Wolter-Schieres, employée privée, domiciliata a Schouweiler.

La Signora presidente espone di seguito:

1.- che risulta da una lista di presenze, compilata e certificata dai componenti dell'ufficio, che le seicento quaranta (640) quote sociali di lire un milione (ITL 1.000.000,-) ciascuna sono debitamente rappresentate alla presente assemblea, che, di conseguenza, è regolarmente costituita e può deliberare nonché decidere validamente sui punti dell'ordine del giorno qui di seguito riprodotto, senza convocazioni preventive, avendo tutti i componenti dell'assemblea consentito a riunirsi senza ulteriori formalità, dopo aver avuto conoscenza dell'ordine del giorno.

La suddetta lista delle presenze contenente le firme dei procuratori dei soci rappresentati come quelle dei membri dell'ufficio rimarrà allegata al presente verbale, insieme con le procure, per essere sottoposta nel medesimo tempo alle formalità di registrazione.

II. Che l'ordine del giorno della presente assemblea recita come segue;

1) Decisione di aprire una succursale (sede secondaria) in Italia in Roma Via Boezio 16, con un fondo di dotazione pari a lire cinque milioni (ITL 5.000.000,-).

2) Decisione di nominare come rappresentante in Italia il Signore Pennesi Maurizio, nato il 9 novembre 1948 a Roma e domiciliato in Roma Via Pian Di Sco 23.

L'assemblea, dopo aver approvato l'esposizione del Presidente e, dopo essersi riconosciuta regolarmente costituita, ha approvato l'ordine del giorno e dopo aver deliberato su di esso, ha preso all'unanimità dei voti le decisioni seguenti:

Prima deliberazione

L'assemblea decide di aprire una succursale (sede secondaria) in Italia in Via Boezio 16, in Roma, con un fondo di dotazione pari a lire cinque milioni (ITL 5.000.000,-) con decorrenza dal 21 maggio 1997.

Seconda deliberazione

L'assemblea decide di nominare come rappresentante in Italia il Signore Pennesi Maurizio, nato a Roma il 9 novembre 1948, e domiciliato in Roma, in Via Pian Di Sco 23, con decorrenza dal 21 maggio 1997.

Onorari

Le spese, gli onorari, remunerazioni ed i gravami che potranno incombere alla Società a seguito del presente atto si aggirano sui trenta mila franchi lussemburgesi (LUF 30.000,-).

Non essendo più nulla all'ordine del giorno e non avendo nessuno chiesto la parola, la seduta è tolta alle ore 11,30.

Di cui atto, fatto e redatto a Lussemburgo, date di cui all'istestazione del presente atto.

Dopo lettura fatta ed interpretazione annunciata ai comparenti, i medesimi hanno firmato con il notaio il presente atto. Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 98S, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

C. Hellinckx.

(08896/215/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LION INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 27.652.

En date du 6 octobre 1997, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Est appelé en fonction d'Administrateur, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2003:

Monsieur M. J.B.A.A. Huisman, demeurant à Zurich (CH) (remplaçant de Monsieur Emile des Tombe)

Larochette, le 22 janvier 1998.

Le président du Conseil d'Administration

A. Seen

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1998, vol. 503, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08895/757/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LIMPIDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 42.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour la S.A.H. LIMPIDE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(08892/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LIMPIDE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2350 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 42.600.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 1997

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique Fiscal, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur François Peusch, Réviseurs d'Entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.
Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 3 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08893/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

L.T.K. G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.058.

—
Le bilan au 31 décembre 1996/1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 1997.

Pour la société
Signature

(08897/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LUXEMBOURG PATENT COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.581.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1992, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08898/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MARIN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.699.

—
The balance sheet as at December 31, 1996, registered in Luxembourg on February 17, 1998, vol. 503, fol. 16, case 12, has been deposited at Trade register of Luxembourg on February 20, 1998.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, February 18, 1998.

(08906/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

**MISELER BÄCKEREI, Société à responsabilité limitée,
(anc. MARCEL KAHN, S.à r.l.).**
Siège social: Wasserbillig, 50 Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 20.010.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 25, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 1998.

Signature.

(08908/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

LYS IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.919.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LYS IMMOBILIERE, S.à r.l., dont le siège est situé à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ladite société a été constituée par acte du notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 30 octobre 1996.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame le président nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame le président déclare:

I. qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les mille cent vingt-cinq (1.125) parts sociales d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, sont toutes présentes ou représentées et que par conséquent l'assemblée est dûment constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points repris à l'ordre du jour ci-après, sans besoin de convocations, l'assemblée réunissant toutes les conditions pour se tenir sans formalités ultérieures.

La liste de présence reprenant les signatures des mandataires des associés et celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, de même que les procurations, le tout devant être soumis à la formalité de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Décision d'ouvrir une succursale (siège secondaire) en Italie, à Rome, Via Boezio 16, avec un fonds de dotation équivalent à cinq millions de liras italiennes (ITL 5.000.000,-).

2.- Décision de nommer comme représentant en Italie Monsieur Pennesi Maurizio, né le 9 novembre 1948 à Rome et y domicilié à Via Pian Di Sco 23.

L'assemblée après avoir approuvé les propositions du président et s'être reconnue valablement constituée, a approuvé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ouvrir une succursale (siège secondaire) en Italie, à Rome Via Boezio 16, avec un fonds de dotation équivalent à cinq millions de liras italiennes (ITL 5.000.000,-) et ce à dater de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme représentant en Italie avec effet à ce jour, Monsieur Pennesi Maurizio, né à Rome, le 9 novembre 1948 et domicilié à Rome, Via Pian Di Sco 23.

Frais et Débours

Les frais, honoraires et rémunérations découlant du présent acte se montent à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en italien du texte qui précède fournie par les parties:

L'anno millenovecentonovantasette, il vent'uno maggio.

Davanti a me Maître Camille Hellinckx, notaio residente in Lussemburgo.

Si è tenuta una assemblea generale straordinaria della società a responsabilità limitata LYS IMMOBILIERE, S.à r.l. con sede sociale in Luxembourg, 8, boulevard Royal, costituita con atto del Notaio Camille Hellinckx, residente in Lussemburgo, in data 6 agosto 1996, pubblicato al Memoriale, Raccolta Speciale delle Società ed Associazioni in Lussemburgo, in data 30 ottobre 1996 numero 558.

La seduta è aperta alle ore 11 sotto la presidenza della Signora Luisella Moreschi, laureata in economia e commercio, domiciliata a Brouch/Mersch.

La Signora presidente designa come segretario la Signora Solange Wolter-Schieres, employée privée, domiciliata a Schouweiler.

La Signora presidente espone di seguito:

1.- che risulta da una lista di presenze, compilata e certificata dai componenti dell'ufficio, che le mille cento venticinque (1.125) quote sociali di lire un milione (ITL 1.000.000,-) ciascuna sono debitamente rappresentate alla presente assemblea, che, di conseguenza, è regolarmente costituita e può deliberare nonché decidere validamente sui punti dell'ordine del giorno qui di seguito riprodotto, senza convocazioni preventive, avendo tutti i componenti dell'assemblea consentito a riunirsi senza ulteriori formalità, dopo aver avuto conoscenza dell'ordine del giorno.

La suddetta lista delle presenze contenente le firme dei procuratori dei soci rappresentati come quelle dei membri dell'ufficio rimarrà allegata al presente verbale, insieme con le procure, per essere sottoposta nel medesimo tempo alle formalità di registrazione.

Il. Che l'ordine del giorno della presente assemblea recita come segue;

1) Decisione di aprire una succursale (sede secondaria) in Italia in Roma Via Boezio 16, con un fondo di dotazione pari a lire cinque milioni (ITL 5.000.000,-).

2) Decisione di nominare come rappresentante in Italia il Signore Pennesi Maurizio, nato il 9 novembre 1948 a Roma e domiciliato in Roma Via Pian Di Sco 23.

L'assemblea, dopo aver approvato l'esposizione del Presidente e, dopo essersi riconosciuta regolarmente costituita, ha approvato l'ordine del giorno e dopo aver deliberato su di esso, ha preso all'unanimità dei voti le decisioni seguenti:

Prima deliberazione

L'assemblea decide di aprire una succursale (sede secondaria) in Italia in Via Boezio 16, in Roma, con un fondo di dotazione pari a lire cinque milioni (ITL 5.000.000,-) con decorrenza dal 21 maggio 1997.

Seconda deliberazione

L'assemblea decide di nominare come rappresentante in Italia il Signore Pennesi Maurizio, nato a Roma il 9 novembre 1948, e domiciliato in Roma, in Via Pian Di Sco 23, con decorrenza dal 21 maggio 1997.

Onorari

Le spesi, gli onorari, remunerazioni ed i gravami che potranno incombere alla Società a seguito del presente atto si aggirano sui trenta mille franchi lussemburgesi (LUF 30.000,-).

Non essendo più nulla all'ordine del giorno e non avendo nessuno chiesto la parola, la seduta é tolta alle ore 11,30.

Di cui atto, fatto e redatto a Lussemburgo, date di cui all'intestazione del presente atto.

Dopo lettura fatta ed interpretazione annunciata ai comparanti, i medesimi hanno firmato con il notaio il presente atto.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 98S, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

C. Hellinckx.

(08900/215/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.071.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par voie de résolutions circulaires, daté à Luxembourg, le 15 janvier 1998, que le siège social de la Société a été transféré de 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg à 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme, aux fins de publication.

Luxembourg, le 13 février 1998.

Pour le Conseil d'Administration

M^e N. Schaeffer

Par mandat

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08909/273/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PARIS CHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 4.369.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente janvier.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg qui restera le dépositaire de la présente minute:

A comparu:

- Monsieur Olivier d'Ursel, avocat, demeurant à Bruxelles,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société Luxembourgeoise ETAM, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 janvier 1998, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme PARIS CHIC S.A., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.369, a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée

suisant acte sous seing privé en date du 6 mars 1949, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 35 du 7 mai 1949. La société a été transformée en société anonymej suisant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 24 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 54 du 2 février 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suisant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 124 du 14 mars 1997.

- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

- Sa mandante est devenue propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la Sociétés Luxembourgeoise ETAM, à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. d'Ursel, A Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 105S, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 1998.

F. Baden.

(08914/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.823.

Le bilan au 30 juin 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1998, vol. 503, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1998.

Pour MACO HOLDING S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08901/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.823.

Le bilan au 30 juin 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1998, vol. 503, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1998.

Pour MACO HOLDING S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08902/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.823.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1998, vol. 503, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 1998.

Pour MACO HOLDING S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(08903/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.823.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1998, vol. 503, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 1998.

Pour MACO HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(08904/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.823.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1998, vol. 503, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 1998.

Pour MACO HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(08905/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MIKRA LUXEMBOURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
H. R. Luxemburg B 45.334.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 1996

Die Generalversammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt nach L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg verlegt.

Luxembourg, den 20. Dezember 1996.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08907/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

MTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTT S.A., (anciennement MTT GESTION IMMOBILIERE S.A. et originellement MTT GESTION DE PATRIMOINE S.A.), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder de résidence à Mersch, en date du 9 février 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 232 du 19 mai 1993.

Les statuts ont été modifiés le 10 juin 1996, suivant reçu par le susdit notaire Edmond Schroeder, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 septembre 1996, numéro 446, et en dernier lieu, le 24 juillet 1997, suivant acte reçu par le susdit notaire Edmond Schroeder, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Marc Bodelet, avocat, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Gallez, employée privée, demeurant à F-Himeling.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement d'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
2. Modification des pouvoirs du conseil d'administration et modification subséquente des articles 7 et 8 des statuts.
3. Nominations de trois nouveaux administrateurs en remplacement des trois administrateurs démissionnaires.
4. Autorisation à accorder au Conseil d'Administration.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder au changement d'objet social et adopte l'insertion à l'article 4 des statuts ab initio des alinéas libellés comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet toute opération de transit, transport international, expédition et en général toute opération normalement traitée par les expéditeurs et les transporteurs.

La gérance d'entrepôt, toute opération logistique notamment la manipulation, le conditionnement et l'entreposage de marchandises pour tiers, la location d'installation, de matériel, de personnel et de bien immobilier, l'exécution, la direction et la gestion ayant trait à la gérance d'entrepôt, d'installation, de distribution ainsi que toute activité annexe.

Elle peut participer en outre, de toute manière, à toute exploitation ou entreprise se rapportant à son objet social; la société peut exercer ses activités tant pour elle-même que pour compte de tiers, seule ou en participation avec qui que ce soit au sein de l'Union Européenne. Cette énonciation n'est pas limitative mais simplement exemplative.

Elle peut en conséquence et notamment dans l'espace européen posséder et aliéner tout bien meuble, immeuble quelconque et faire toute opération mobilière, immobilière, industrielle, commerciale, financière et de courtage.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs du conseil d'administration et adopte à cette fin de procéder à la modification des articles 7 et 8 qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à l'unanimité des voix de ses trois administrateurs.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent également être prises par voie circulaire.

La société se trouve valablement représentée, à l'égard de tiers, par la signature conjointe des trois administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil.»

«**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe des trois administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Troisième résolution

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Hans Van Houtte, demeurant à B-1651 Lot-Beersel, 4, Denystraat.
 - Monsieur Paul Momers, demeurant à B-1640 Sint Genesius Rode, 72, Gehuchtstraat.
 - Monsieur Modeste Blavier, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, 5, rue Landuyt,
- en remplacement de:
- Monsieur Emile Wirtz, demeurant à Junglinster.
 - Monsieur Georg Garcon, demeurant à Bitbourg.
 - Monsieur Albert Schumaker, demeurant à Luxembourg.

tous les trois, administrateurs démissionnaires.

Les mandats des nouveaux administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil quatre.

Décharge a été accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice et la gestion de leur mandat.

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Hans Van Houtte, prénommé.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du Conseil d'administration, acceptant leur nomination, dûment représentés par Maître Roy Reding, préqualifié, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires, Monsieur Hans Van Houtte, préqualifié, comme administrateur-délégué.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bodelet, S. Gallez, R. Reding, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 105S, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 février 1998.

P. Bettingen.

(08910/202/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

RESEAU FINANCIER ET DE GESTIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 31.896.

Société constituée le 11 septembre 1989 par Maître Baden, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 31 du 25 janvier 1990.

Les statuts furent modifiés par Maître Frank Baden, le 26 octobre 1990 (Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 143 du 22 mars 1991) et le 16 janvier 1992 (Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 296 du 4 juillet 1992), par Maître Réginald Neuman, le 23 mai 1996 (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 442 du 9 septembre 1996) et le 10 septembre 1996 (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 601 du 20 novembre 1996).

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 26 janvier 1998 que la démission du commissaire aux comptes COOPERS & LYBRAND, est acceptée, et qu'il est nommé comme nouveau commissaire aux comptes WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A., demeurant à 2017 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, son mandat se terminant lors de l'exercice à clore le 31 décembre 1999.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1998, vol. 503, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08932/279/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

ORCHIDEE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.916.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ORCHIDEE IMMOBILIERE, S.à r.l., dont le siège est situé à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ladite société a été constituée par acte notarié, en date du 6 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 30 octobre 1996.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame le président nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame le président déclare:

I.- qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les dix mille neuf cents (10.900) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante millions de lires italiennes (ITL 50.000.000,-) chacune, sont toutes présentes ou représentées et que par conséquent l'assemblée est dûment constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points repris à l'ordre du jour ci-après, sans besoin de convocations, l'assemblée réunissant toutes les conditions pour se tenir sans formalités ultérieures.

La liste de présence reprenant les signatures des mandataires des associés et celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, de même que les procurations, le tout devant être soumis à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Décision d'ouvrir une succursale (siège secondaire) en Italie, à Rome, Via Boezio 16, avec un fonds de dotation équivalent à cinq millions de lires italiennes (ITL 5.000.000,-).

2.- Décision de nommer comme représentant en Italie Monsieur Pennesi Maurizio, né le 9 novembre 1948 à Rome et y domicilié à Via Pian Di Sco 23.

L'assemblée après avoir approuvé les propositions du président et s'être reconnue valablement constituée, a approuvé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ouvrir une succursale (siège secondaire) en Italie, à Rome Via Boezio 16, avec un fonds de dotation équivalent à cinq millions de liras italiennes (ITL 5.000.000,-) et ce à dater de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme représentant en Italie avec effet à ce jour, Monsieur Pennesi Maurizio, né à Rome, le 9 novembre 1948 et domicilié à Rome, Via Pian Di Sco 23.

Frais et débours

Les frais, honoraires et rémunérations découlant du présent acte se montent à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en italien du texte qui précède fournie par les parties:

L'anno millenovecentonovantasette, il venti due settembre.

Davanti a me Maître Camille Hellinckx, notaio residente in Lussemburgo.

Si è tenuta una assemblea generale straordinaria della società a responsabilità limitata ORCHIDEE IMMOBILIARE, S.à r.l. con sede sociale in Luxembourg, 8, boulevard Royal, costituita con atto notarale, in data 6 agosto 1996, pubblicato al Memoriale, Raccolta Speciale delle Società ed Associazioni in Lussemburgo, in data 30 ottobre 1996 numero 559.

La seduta è aperta alle ore 16 sotto la presidenza della Signora Luisella Moreschi, laureata in economia e commercio, domiciliata a Brouch/Mersch.

La Signora presidente designa come segretario la Signora Solange Wolter-Schieres, employée privée, domiciliata a Schouweiler.

La Signora presidente espone di seguito:

1.- che risulta da una lista di presenze, compilata e certificata dai componenti dell'ufficio, che le diece mila e novecento (10.900) quote sociali di lire cinquanta mila (ITL 50.000,-) ciascuna sono debitamente rappresentate alla presente assemblea, che, di conseguenza, è regolarmente costituita e può deliberare nonché decidere validamente sui punti dell'ordine del giorno qui di seguito riprodotto, senza convocazioni preventive, avendo tutti i componenti dell'assemblea consentito a riunirsi senza ulteriori formalità, dopo aver avuto conoscenza dell'ordine del giorno.

La suddetta lista delle presenze contenente le firme dei procuratori dei soci rappresentati come quelle dei membri dell'ufficio rimarrà allegata al presente verbale, insieme con le procure, per essere sottoposta nel medesimo tempo alle formalità di registrazione.

II. Che l'ordine del giorno della presente assemblea recita come segue;

1) Decisione di aprire una succursale (sede secondaria) in Italia in Roma Via Boezio 16, con un fondo di dotazione pari a lire cinque milioni (ITL 5.000.000,-).

2) Decisione di nominare come rappresentante in Italia il Signore Pennesi Maurizio, nato il 9 novembre 1948 a Roma e domiciliato in Roma Via Pian Di Sco 23.

L'assemblea, dopo aver approvato l'esposizione del Presidente e, dopo essersi riconosciuta regolarmente costituita, ha approvato l'ordine del giorno e dopo aver deliberato su di esso, ha preso all'unanimità dei voti le decisioni seguenti:

Prima deliberazione

L'assemblea decide di aprire una succursale (sede secondaria) in Italia in Via Boezio 16, in Roma, con un fondo di dotazione pari a lire cinque milioni (ITL 5.000.000,-) con decorrenza dal 22 settembre 1997.

Seconda deliberazione

L'assemblea decide di nominare come rappresentante in Italia il Signore Pennesi Maurizio, nato a Roma il 9 novembre 1948, e domiciliato in Roma, in Via Pian Di Sco 23, con decorrenza dal 22 settembre 1997.

Onorari

Le spese, gli onorari, remunerazioni ed i gravami che potranno incombere alla Società a seguito del presente atto si aggirano sui trenta mila franchi lussemburgesi (LUF 30.000,-).

Non essendo più nulla all'ordine del giorno e non avendo nessuno chiesto la parola, la seduta è tolta alle ore 11,30.

Di cui atto, fatto e redatto a Lussemburgo, date di cui all'instestazione del presente atto.

Dopo lettura fatta ed interpretazione annunciata ai comparanti, i medesimi hanno firmato con il notaio il presente atto.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1997, vol. 1015, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(08912/215/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PAIN D'OR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 37, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 9.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 25, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 1998.

Signature.

(08913/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROMILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 35.591.

Constituée par-devant M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 188 du 19 avril 1991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1998, vol. 503, fol. 14, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PROMILUX S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(08923/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROVENCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Signature.

(08924/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PATCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.072.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PATCAT INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 13 janvier 1998, dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme PATCAT INVESTMENTS a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 90 du 11 mars 1994 et les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 6 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 9 juin 1997.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur, nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté le 10 décembre 1993, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de

bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 13 janvier 1998 de réaliser une deuxième tranche du capital autorisé à concurrence de un million huit cent mille francs français (1.800.000,- FRF) pour porter le capital social de son montant actuel de quatre millions sept cent mille francs français (4.700.000,- FRF) à six millions cinq cent mille francs français (6.500.000,-) par l'émission de mille huit cents (1.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et ce avec renonciation expresse des actionnaires minoritaires à leur droit préférentiel de souscription,

et a accepté la souscription et la libération des actions nouvellement émises par l'actionnaire majoritaire, moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de un million huit cent mille francs français (1.800.000,- FRF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à six millions cinq cent mille français français (6.500.000,- FRF) représenté par six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à onze millions quatre-vingt-sept mille cent francs (11.087.100,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 105S, fol. 32, case 7. – Reçu 110.880 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 février 1998.

G. Lecuit.

(08915/220/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PATCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 février 1998.

G. Lecuit.

(08916/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PRITRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 14, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 59.956.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de al société anonyme PRITRUST, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.956.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Ambroisien, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Luc Grégoire, sous-directeur de banque, demeurant Eghezée (Belgique), tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Prorogation jusqu'au 31 décembre 1998 du premier exercice social ayant commencé à la constitution de la société, avec fixation de la première Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de proroger jusqu'au 31 décembre 1998 le premier exercice social ayant commencé le jour de la constitution de la société, et qui devait se clôturer au 31 décembre 1997.

En conséquence, la première Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en 1999 aux lieu, jour et heures indiqués aux statuts.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quinze mille (15.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 15.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont tous signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Ambroisien, P. Visconti, L. Grégoire, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 105S, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 1998.

R. Neuman
Notaire

(08917/226/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROM-SCA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

*Pour la S.à r.l. PROM-SCA CONSTRUCTIONS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(08918/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROM-SCA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

*Pour la S.à r.l. PROM-SCA CONSTRUCTIONS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(08919/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROM-SCA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

*Pour la S.à r.l. PROM-SCA CONSTRUCTIONS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(08920/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROM-SCA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

*Pour la S.à r.l. PROM-SCA CONSTRUCTIONS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(08921/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROM-SCA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

*Pour la S.à r.l. PROM-SCA CONSTRUCTIONS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(08922/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROVIDENCE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 30.240.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Signature.

(08925/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

PROVIDENCE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 30.240.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 octobre 1997.

est confirmée l'approbation du bilan, du compte de profits et pertes et des annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996; affectation du résultat,

est confirmée l'approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'année fiscale 1996,

décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'année 1996.

est confirmée la réélection du Commissaire aux Comptes, M. Bauler Frank, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 1998.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

*Pour PROVIDENCE GENERALE S.A.
NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.*

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08926/760/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

REICHLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 42.141.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1998.

Signature.

(08929/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

16559

REICHLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 42.141.

EXTRACT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 octobre 1997.
est confirmée l'approbation du bilan, du compte de profits et pertes et annexe pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996; affectation du résultat,
est confirmée l'approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'année fiscale 1996,
décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'année 1996.
est confirmée la réélection des Administrateurs, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., TYNDALL MANAGEMENT S.A. et TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.
est confirmée la réélection du Commissaire aux Comptes, M. Bauler Frank, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 1998.
Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour REICHLER S.A.
NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
J.A.J. Bout

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08930/760/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

P.V.E. INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 25.594.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08927/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

QWACK MONTAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 51.486.

En date du 11 janvier 1998, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:
Est appelée en fonction d'Administrateur, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2003:

Madame Lutgarde Koppers, demeurant à Junglinster (remplaçant de Monsieur H.G. Tax).
Luxembourg, le 22 janvier 1998.

A. Seen

Le président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1998, vol. 503, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08928/757/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

RENVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 25.595.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08931/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

RISBERME PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.092.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Signature.

(08935/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

RISBERME PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.092.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 19 janvier 1998

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité:

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- de donner décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat durant l'exercice 1996.

- Il a été nommé nouveau commissaire aux comptes: REVILUX INTERNATIONAL CORPORATION.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08936/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

RODAG A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 18.785.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 503, fol. 27, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 1998

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Walter Deutsch, commerçant, Bruxelles
- Mme Deutsch de Reys Gabrielle, épouse de M. Deutsch, Bruxelles.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- F. Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature

(08937/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

ROTAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 30.984.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08938/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

ROTAREX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 60, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1998, vol. 503, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

(08939/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1998.
